

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi 10 janvier 2023 à 19 h 30 au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M^{me} Janye Tremblay, conseillère Siège 4

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 9

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023
4. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET);
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION NO 100.23**

CONSIDÉRANT : les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal, incluant les membres absents, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 101.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023
RÉSOLUTION NO 102.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE: la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le budget 2023 se détaillant comme suit :

Revenus

	2022	2023
Taxes	1 015 610 \$	1 122 160 \$
Compensations tenant lieu de taxes	28 515 \$	32 815 \$
Transfert	389 730 \$	388 055 \$
Services rendus	16 200 \$	28 000 \$
Imposition de droits	35 000 \$	40 000 \$
Intérêts, amendes et pénalités	7 000 \$	6 100 \$
Autres revenus	30 000 \$	10 000 \$
Affectation surplus accumulé	0\$	32 000 \$
	1 522 055 \$	1 659 130 \$

Charges

Administration générale	362 645 \$	377 830 \$
Sécurité publique	99 780 \$	139 720 \$
Transport	451 155 \$	502 815 \$
Hygiène du milieu	258 755 \$	295 745 \$
Aménagement, urbanisme, développement	70 495 \$	77 910 \$
Loisirs et culture	71 920 \$	68 325 \$
Frais de financement	50 700 \$	56 970 \$

Financement

Remboursement de la dette à long terme	131 500 \$	134 200 \$
--	------------	------------

Affectations

Activités d'investissement	14 000 \$	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	11 105 \$	5 615 \$
	1 552 055 \$	1 659 130 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à l'adoption du budget 2023.

**4. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**
RÉSOLUTION NO 103.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le programme triennal 2023-2024-2025 se détaillant comme suit :

Projet	Titre	2023	2024	2025	Total
1*	Amélioration de la route Laberge (partielle) et 4e rang ouest	5 249 000 \$			5 249 000 \$
2*	Épuration des eaux usées et réseau égout		5 000 000 \$		5 000 000 \$
3*	Agrandissement Hôtel de Ville, CPE et Caserne de pompiers	1 900 000 \$			1 900 000 \$
4	Équipement sécurité incendie et radar de vitesse	15 000 \$			15 000 \$
5*	Installation d'un entrepôt pour réserve de sable et sel (Hiver)	75 000 \$			75 000 \$
6*	Remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur Val-Menaud	330 000 \$			330 000 \$
7	Réfection de différents rangs			500 000 \$	500 000 \$
Total par année		7 569 000 \$	5 000 000 \$	500 000 \$	13 069 000 \$

* Note : Investissements sujets à différents programmes de subvention (TECQ, PRACIM, PAVL, PRIMEAU, PRABAM)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 45 et s'est terminée à 19 h 50

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Brassard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 50

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière